

**UGSEL Lecture commentée de la circulaire ministérielle (BO N°28 du 19 juillet 2007)**

**ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

**Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire**

NOR : MENE0701447C RLR : 510-0 ; 520-3

CIRCULAIRE N°2007-115 DU 13-7-2007 – BO n°28 du 19 juillet 2007

L'UGSEL souhaite, avec ce document, proposer aux Chefs d'établissement une première lecture du dispositif présenté dans la « Circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2007 » (BO N°3 du 18 janvier 2007) et dans le « Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 » (BO N°28 du 19 juillet 2007).  
 Pour mieux aborder ce texte, nous avons apporté différents commentaires et points de vigilance afin de bien souligner la nécessaire cohérence de ce projet qui doit s'inscrire totalement dans la dimension éducative du projet d'établissement.

**Proposition du Groupe de travail sur l'accompagnement éducatif**

Ont participé à ce groupe de travail : M. LANGONNE – C. ROYER – D. RIVEREAU – P. BRAULT – G. MAGOTTE – J.P. MALLET (UGSEL) – V. BILBAULT (UNAPEL) – I. D'ORGEVAL (CNEAP) – B. DIMTRE (SNCEEL) – P. TEILLARD (SYNADEC) – H. INGLARD (ADDEC)

CIRCULAIRE MINISTERIELLE	COMMENTAIRES	POINTS DE VIGILANCE
<p><b>Objectifs et publics</b></p> <p>Afin de favoriser <b>la réussite</b> de <b>tous</b>, il est demandé aux collèges de mettre en place un "accompagnement éducatif" <b>hors temps scolaire</b>. Destiné à partir de la rentrée 2007 à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, et, notamment, des réseaux "ambition réussite", ce dispositif a vocation à <b>s'étendre</b> à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et, par la suite, à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées.</p> <p>D'une durée <b>indicative</b> de 2 heures, cet accompagnement sera organisé <b>tout au long de l'année</b> en fin de journée <b>après la classe</b>, quatre jours par semaine.</p>	<p><b>Réussite</b>                      Référence Journée Nationale des Assises de l'Enseignement Catholique (Evry - avril 2006)                      « Changer de regard pour faire grandir la personne ».  <i>Regarder la personne comme un être en devenir.</i></p> <p><b>Tous</b>                      Référence Les résolutions de l'Enseignement Catholique (décembre 2001)                      « Une école signe de Vie »  <i>Refuser de désespérer de quiconque.</i></p> <p><b>S'étendre</b>                      Proposition de mise en œuvre progressive, adaptée au projet éducatif de l'établissement et à sa population scolaire.</p> <p><b>Indicative</b>                      Grande malléabilité pour organiser des modules de 16h à 18h ou 16h30 / 18h30, voire 17h/19h.</p> <p><b>Tout au long de l'année</b> : Projet d'année ou mise en œuvre successive de différents projets (périodes de 5 à 10 semaines).</p>	<p><b>Hors temps scolaire</b>                      Attention de ne pas faire de l'école après l'école et ne pas faire glisser des contenus d'enseignement sur ce créneau.</p> <p><b>Après la classe</b>                      Voir point de vigilance sur le <u>hors temps scolaire</u>.</p>

CIRCULAIRE MINISTERIELLE	COMMENTAIRES	POINTS DE VIGILANCE
<p>L'organisation de cet accompagnement éducatif répond à une <b>forte demande sociale</b> de prise en charge des élèves après les cours. Il s'agit d'assurer en toute <b>équité</b> à chaque élève, quel que soit son milieu familial, <b>l'encadrement</b> de son travail personnel, <b>l'épanouissement</b> par la pratique du sport et <b>l'ouverture</b> au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité. Ce dispositif contribuera ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves.</p> <p>Cet accompagnement sera <b>offert</b> aux <b>élèves volontaires</b> de tous les niveaux d'enseignement. Il est souhaitable que les élèves de 6ème en bénéficient largement afin de faciliter leur <b>adaptation</b> au collège et de construire les bases de leur réussite scolaire.</p> <p>Il doit proposer, sans être limitatif, trois domaines éducatifs également essentiels à un <b>parcours de réussite</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aide aux devoirs et aux leçons ;</li> <li>- la pratique sportive ;</li> <li>- la pratique artistique et culturelle.</li> </ul>	<p><b>Forte demande sociale</b> Référence aux parents d'élèves qui souhaitent un encadrement de leurs enfants pendant toute la journée et une augmentation du soutien scolaire.</p> <p><b>Encadrement</b> Il peut prendre plusieurs formes : Etudes surveillées / Etudes dirigées / Aide aux devoirs / Soutien scolaire, mais il doit aussi proposer d'autres axes : Méthodes pédagogiques différenciées / Apprentissages modulaires / Aide méthodologique / Projets interdisciplinaires...</p> <p><b>Offert</b> Une dotation de moyens supplémentaires sera attribuée à l'établissement en fonction de la pertinence des projets.</p> <p><b>Adaptation</b> : projets d'intégration des nouveaux élèves.</p> <p><b>Parcours de réussite</b> (épanouissement, ouverture) Référence Les résolutions de l'Enseignement Catholique (décembre 2001) « Une école pour toute la vie » <i>Relie épanouissement et développement personnel.</i> La complémentarité des modules proposés, dans le cadre des parcours de réussite, représente une véritable richesse puisqu'elle aborde l'élève dans sa globalité pour lui permettre de développer ses goûts et ses intérêts de façon harmonieuse.</p>	<p><b>Equité</b> Référence Engagements nationaux des Assises de l'Enseignement Catholique (décembre 2004) « Risquer la différence » <i>Nous nous engageons à ne pas exclure les enfants « pas comme les autres ».</i></p> <p><b>Encadrement</b> Attention de bien rester dans le domaine de <b>l'accompagnement éducatif</b>.</p> <p><b>Elèves volontaires</b> Attention de ne pas basculer dans le volontariat « fortement encouragé » par les « recommandations » des professeurs, mais de tenir compte du projet de l'élève contractualisé avec la famille et avec le jeune.</p> <p><b>Parcours de réussite</b> Veiller à ne pas cloisonner les 3 axes pour faciliter les parcours de réussite. Veiller à ce que les élèves puissent s'inscrire dans 2 à 3 modules différents. Les trois pôles de ce nouveau dispositif ne doivent pas être mis en concurrence, mais s'articuler dans la cohérence du projet d'établissement.</p>

CIRCULAIRE MINISTERIELLE	COMMENTAIRES	POINTS DE VIGILANCE
<p><b>Contenus pédagogiques</b>  Pendant le temps d'aide aux devoirs et aux leçons, les élèves sont accueillis, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire. Ils peuvent aussi bénéficier de moments d'<b>apprentissages différents</b> s'ils n'ont pas besoin d'aide particulière. Diverses activités peuvent être envisagées : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires...</p> <p>En ce qui concerne le niveau de 6ème, l'accompagnement éducatif prendra plus particulièrement la forme d'études dirigées, si possible assurées par un enseignant, afin d'accompagner les élèves aussi bien dans les acquisitions d'ordre méthodologique que dans les apprentissages fondamentaux, notamment en début d'année.</p> <p>Les <b>activités sportives</b> prendront appui notamment sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et tout particulièrement l'association sportive du collège.</p> <p>Pour <b>la pratique artistique et culturelle</b>, tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont à envisager. Il conviendra de mettre l'accent sur les activités de découverte culturelle, d'expression et de création artistiques qui aboutissent à des <b>réalisations concrètes</b> par les élèves.</p>	<p><b>Apprentissages différents</b>  Référence Les résolutions de l'Enseignement Catholique (décembre 2001)  « Une école de toutes les intelligences »  <i>Multiplier les approches éducatives.</i>  <i>Les provoquer à trouver leur « pôle d'excellence ».</i></p> <p><b>Activités sportives, artistiques et culturelles</b>  Il ne s'agit pas de refaire de l'EPS, de l'AS ou des activités artistiques, mais bien de profiter de cet accompagnement éducatif pour favoriser autrement l'épanouissement des élèves dans d'autres champs d'expérimentation, différents des savoirs enseignés dans le cadre des champs disciplinaires obligatoires.</p>	<p><b>Apprentissages différents</b>  Ne pas se limiter à l'aide aux devoirs, mais montrer que différentes approches éducatives permettront d'éveiller toutes les intelligences.</p> <p><b>Activités sportives, artistiques et culturelles</b>  Danger de sous-traiter cet accompagnement à des partenaires extérieurs à l'école (clubs sportifs, associations culturelles...), même si actuellement le mouvement sportif dispose de moyens financiers importants, via le CNDS. Mais un partenariat éducatif est envisageable à condition de bien sauvegarder l'esprit du projet éducatif de l'établissement et de conserver la maîtrise et l'évaluation des objectifs pédagogiques.</p> <p><b>Réalisations concrètes</b>  Veiller à ne pas focaliser sur des compétences scolaires, mais plutôt sur la réalisation de productions lisibles et visibles par tous, dans la vie de l'établissement : communication, affiches, site internet, spectacles...</p>

CIRCULAIRE MINISTERIELLE	COMMENTAIRES	POINTS DE VIGILANCE
<p>La mise en œuvre de ces actions s’inscrit <b><u>nécessairement dans le cadre des partenariats</u></b> culturels locaux qui sont à poursuivre et à approfondir.</p> <p>L’accompagnement éducatif doit également favoriser l’accès des élèves aux techniques usuelles de <b><u>l’information et de la communication</u></b> et permettre une utilisation riche et variée des outils numériques.</p> <p>En collège, toutes les solutions permettant l’accès au centre de documentation et d’information pendant les créneaux horaires de l’accompagnement éducatif seront donc recherchées.</p> <p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p>Tous les collèges de l’éducation prioritaire sont concernés.</p> <p>Certains bénéficiant déjà d’actions d’accompagnement, il ne s’agit pas de les <b><u>remplacer</u></b> mais d’organiser l’accompagnement éducatif en coordination et en complémentarité avec les dispositifs qui existent localement, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les autres services de l’État.</p> <p>Le projet d’accompagnement éducatif des élèves sera présenté au conseil d’administration et <b><u>intégré au projet d’établissement.</u></b></p>	<p><b><u>Partenariats</u></b> Référence Les résolutions de l’Enseignement Catholique (décembre 2001) « Une école sans murs » <i>Passer de l’école citadelle à l’école carrefour.</i></p> <p><b><u>Information et communication</u></b> Nécessité de valoriser l’utilisation des TICE et le développement des CDI pour favoriser la communication dans le cadre de l’accompagnement éducatif.</p>	<p><b><u>Remplacer</u></b> Intégrer de nouvelles propositions éducatives qui viennent <b><u>compléter</u></b> les actions d’animation déjà engagées au sein de l’établissement.</p> <p><b><u>Intégré au projet d’établissement</u></b> Relecture, voire ré-écriture, du projet d’établissement pour donner du sens aux divers projets d’accompagnement.</p>

CIRCULAIRE MINISTERIELLE	COMMENTAIRES	POINTS DE VIGILANCE
<p>Les trois domaines (aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle) seront offerts, mais la part respective de chacun d'entre eux peut <b>varier</b> au cours de la semaine et pendant l'année, selon les formules adaptées à l'établissement. Il est toutefois indispensable que les élèves bénéficient d'activités relevant bien des trois domaines, en fonction de leurs besoins et de leurs motivations.</p> <p>Dès la rentrée scolaire, le chef d'établissement veillera à informer les familles de la mise en œuvre de ce dispositif et à établir à leur intention un <b>document d'information</b> explicitant les procédures d'inscription et les indications sur les contenus proposés. L'inscription à l'accompagnement éducatif requiert l'autorisation parentale et se fera selon les modalités habituelles. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet des établissements qui en disposent. Le site internet académique mentionnera également l'ensemble des établissements offrant ce nouveau dispositif aux familles.</p> <p>Même si la plupart des activités se dérouleront dans les locaux scolaires, certaines activités sportives et culturelles pourront avoir lieu à <b>l'extérieur</b> de l'établissement afin de bénéficier des structures locales existantes.</p> <p>Cet accompagnement éducatif prendra appui sur les dispositifs <b>existants</b> dans les collèges. Le concours des collectivités territoriales et des associations sera particulièrement recherché, notamment dans tous les cas où leurs interventions, traditionnellement importantes, constituent un apport très apprécié.</p>	<p><b>Varier</b> Sensibiliser l'équipe éducative à la nécessité d'articuler les trois domaines de l'accompagnement éducatifs pour favoriser l'élaboration de projets inter-disciplinaires. Référence Les résolutions de l'Enseignement Catholique (décembre 2001) « Une école sans classes » <i>Adapter espace et temps à une logique de parcours. L'interdisciplinarité, lieu de questionnement et de construction du sens.</i></p> <p><b>Document d'information</b> Expliciter pour les parents les projets retenus, les objectifs poursuivis, les contenus pédagogiques et le détail des modalités d'organisation des dispositifs d'accompagnement proposés. Communication sur le site internet de l'établissement et possibilité de référencement sur les sites internet diocésain et/ou académique.</p> <p><b>Existants</b> Conserver les initiatives déjà mises en place en évitant de les transférer sur ce nouveau créneau horaire. Risque alors d'un déséquilibre de la journée pour les élèves.</p>	<p><b>Extérieur</b> Hors temps scolaire : vérifier l'étendue des responsabilités couvertes par les contrats d'assurance pour les activités périscolaires. Etre présent lors des réunions de concertation pour la répartition des installations sportives municipales.</p>

CIRCULAIRE MINISTERIELLE	COMMENTAIRES	POINTS DE VIGILANCE
<p>L'aide aux devoirs et aux leçons pourra être assurée par des <b><u>enseignants volontaires</u></b> avec le renfort, si nécessaire, des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation. Les études dirigées pour les élèves de 6ème seront assurées de préférence par des enseignants volontaires.</p> <p>L'animation des activités de sport et de pratique artistique et culturelle pourra, selon les situations, être assurée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, ainsi que par des assistants d'éducation si elles se déroulent dans l'établissement.</p> <p>Les enseignants volontaires qui participeront à l'accompagnement éducatif percevront une rémunération sous la forme <b><u>d'heures supplémentaires effectives.</u></b></p> <p>L'accompagnement éducatif devra être mis en œuvre dans l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée scolaire et au plus tard le 5 novembre 2007.</p> <p>Ce dispositif concerne les collèges de l'éducation prioritaire. Dans les réseaux "ambition- réussite", les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale pourront le mettre en œuvre dans les écoles en s'inscrivant dans les modalités d'accompagnement existantes.</p> <p><b>Le ministre de l'éducation nationale Xavier DARCOS</b></p>	<p><b><u>Heures supplémentaires effectives</u></b> Reconnaissance de l'implication et de l'engagement des enseignants dans la mise en œuvre des projets. Nécessité d'anticiper la réflexion sur les projets afin de déposer dans les délais un dossier au rectorat. 323.900 HSE seront mises à la disposition des collèges privés sous contrat.</p>	<p><b><u>Enseignants volontaires</u></b> Nécessité d'impliquer prioritairement l'équipe pédagogique et de donner le pilotage des modules à un enseignant référent, coordonnateur du projet. Son rôle consistera à vérifier la cohérence de l'action et son enracinement dans la dimension éducative.</p> <p><b><u>Heures supplémentaires effectives</u></b> Cette rémunération ne doit pas constituer la seule motivation de mise en œuvre des projets. Risque de perdre l'esprit du bénévolat qui permettait la mise en place des projets existants.</p>